

Titre de sejour apres entree irreguliere

Par CHRISTINE75017, le 08/12/2008 à 17:51

SITUATION D UN ETRANGER DE NATIONALITE MAROCAINE.ARRIVE A L AGE DE 13ANS SUR LE PASSEPORT DE SON PERE.N AYANT JAMAIS ETE REGULARISE DEPUIS.IL A ETE SCOLARISE EN FRANCE DES L AGE DE 13ANS OBTENU UN CAP DE PEINTURE.A ETE EMPLOYE DECLARE COMME COURSIER A SA MAJORITE.MAIS N A TJRS PAS DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR.ENSUITE A UN SOUCI JUDICIAIRE IL EST MIS EN EXAMEN ET PLACE SOUS CJ POUR VOL ET ABUS DE CONFIANCE.....DE PLUS A UN SURSIS DE 4 MOIS AVEC DOMMAGES ET INTERETS A VERSES A LA VICTIME.NE S ETANT PAS PRESENTE A L AUDIENCE.EN ATTENTE DE SON JUGEMENT DEPUIS 2ANS ET DEMI.NA PAS FAIT SON PASSEPORT.COMMENT PEUT IL REGULARISER SA SITUATION EN FRANCE?SACHANT QU IL NA NI ADRESSE NI TRAVAIL.PLUSIEURS FOIS CONTROLES PLACE EN GAV PUIS RELACHE.MAIS IL NE SAIT PAS COMMENT SE METTRE EN REGLE.PERSONNE NE LUI DIT LA MARCHE A SUIVRE.

Par berga, le 08/12/2008 à 20:57

c est chaud pour lui! il peut tir aller voir un avocat!!!!

Par bilop, le 09/12/2008 à 08:13

bonjour c'est hallucinant cette histoire en quelle année est il entré ? il a été solarisé et a meme travaillé et ce sans qu"on lui demande un titre de sejour en cours de validité? je ne comprends pas excusez la phrase mais ya des gens qui croient quils vivent dans la jungle c'est abusé

Par Cabinet, le 09/12/2008 à 10:25

Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre message.

Si vous le souhaitez, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle, à l'appui des documents que vous possédez, pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra. Cordialement.

Emmanuelle CERF Avocat au Barreau de Paris 62 rue de Caumartin - 75009 Paris Tel. 01 46 08 41 93 Mob. 06 16 68 32 70 www.avocat-cerf.com http://emmanuelle.cerf.avocats.fr

Par CHRISTINE75017, le 09/12/2008 à 11:33

IL EST ARRIVE A L AGE DE 13ANS EN 1998.IL N A PAS LES MOYENS DE PAYER UN AVOCAT.